

**RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE
D'ÉTABLISSEMENT
(RAPET)
2022**

INTRODUCTION

Le Rapport annuel de Performance de l'Établissement (RAPET), est un document annexé au compte financier qui découle de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) votée en 2001. Après 2006, Il est défini à l'article 719-105 comme un rapport d'analyse permettant de suivre l'exécution du projet annuel de performance de l'établissement (PAPET), ce document étant lui-même une annexe obligatoire du budget de l'établissement (article R719-52 du code de l'éducation) dont le contenu est précisé par l'article R719-55 du même code. Il a un double objectif : d'une part actualiser les indicateurs non disponibles lors de la réalisation du PAPET précédent, et d'autre part mesurer et expliquer les écarts entre les cibles fixées dans le PAPET 2022 et les résultats constatés en fin d'année.

En reprenant les objectifs stratégiques et les indicateurs du volet spécifique du contrat de site, il est également l'instrument privilégié de suivi des engagements contractuels de l'établissement. Ce lien entre PAPET, RAPET et contrat de site, initié en 2016 pour le suivi des cibles du contrat de site 2015-2019, a permis d'avoir une vision annuelle de la trajectoire de l'UPEC et d'être plus réactif en cas d'écarts avec les cibles prévues dans le contrat de site.

De fait, la mise en œuvre d'un nouveau contrat de site 2021-2025 nécessite une actualisation de la structuration du document à partir de son édition 2022. Cependant, les PAPET et RAPET s'inscrivent toujours dans la continuité des projets annuels de performance précédents en reprenant un certain nombre d'indicateurs hors du périmètre du contrat de site, mais ayant un sens pour le pilotage des politiques de l'établissement. Ce choix a été opéré afin d'assurer la comparabilité des différents PAPET et RAPET, démarche nécessaire à une analyse sincère et objective de la trajectoire de l'établissement.

Le présent document identifie cinq axes stratégiques issus du volet spécifique du contrat de site :

- 1- Affirmer un positionnement stratégique original et s'inscrire dans la politique de site, en considérant la place de l'UPEC dans son territoire, sa structuration et sa trajectoire ;
- 2- Affirmer une stratégie scientifique en développant la pluridisciplinarité en intégrant à la fois le développement du doctorat, le soutien à la recherche et son rayonnement à travers les classements internationaux ;
- 3- Renforcer son positionnement autour des réussites étudiantes et de la formation tout au long de la vie (FTLV), en lien avec le développement d'innovations pédagogiques, de la politique documentaire et de la vie de campus, outils centraux pour l'accompagnement des publics et l'aide à la réussite ;
- 4- Renforcer l'ancrage territorial et le rayonnement international afin de diffuser l'expertise de l'établissement en recherche comme en formation et de bénéficier des approches nouvelles provenant de l'extérieur ;
- 5- Optimiser le pilotage de l'université en associant la communauté universitaire, qui alliera maintien de l'équilibre budgétaire et développement de ressources propres au service du financement des priorités de l'établissement.

TABLE DES MATIERES

Introduction	2
Axe 1 : Affirmer un positionnement stratégique original et s'inscrire dans la politique de site	4
Présentation de l'Université Paris-Est-Créteil	4
Dynamiques démographiques et territoriales	4
Caractérisation de la population étudiante	5
Caractérisation des populations BIATSS et enseignantes	6
Axe 2 : Affirmer une stratégie scientifique en développant la pluridisciplinarité	8
Indicateur 2.1 : Nombre de distinctions IUF, ERC et prix, donnant lieu à une PEDR*	9
Indicateur 2.2 : Part des financements européens dans les contrats recherche*	9
Indicateur 2.3 : Revenus issus de la valorisation de la recherche	9
Indicateur 2.4 : Nombre de classements thématiques ARWU dans lesquels l'UPEC apparaît dans le top 500*	10
Indicateur 2.5 : Nombre d'étudiants inscrits en doctorat*	11
Indicateur 2.6 : Nombre de doctorants inscrits en 1ère année à temps plein et natures des financements de thèse (externes, internes, sans financement)*	11
Axe 3 : Déployer une politique de formation tout au long de la vie attractive et soutenir les réussites	12
Indicateur 3.1 : Évolution du nombre de formations intégrant un dispositif Pulse*	13
Indicateur 3.2 : Nombre de graduate programs mis en place*	13
Indicateur 3.3 : Taux de passage de L1 en L2 des primo-entrants en 1ère année de cursus licence	13
Indicateur 3.4 : Taux de réussite du DUT en 2 ans	14
Indicateur 3.5 : Taux de réussite en DUT 2 ou 3 ans	14
Indicateur 3.6 : Taux de réussite en licence en 3 ans par discipline*	15
Indicateur 3.7 : Taux de réussite en licence en 3 ans ou 4 ans par discipline*	16
Indicateur 3.8 : Évolution du nombre d'étudiants en alternance	17
Indicateur 3.9 : Développement de la formation continue	18
Indicateur 3.10 : Fréquentation physique des bibliothèques & consultation des ressources numériques	18
Indicateur 3.11 : Répartition des ressources CVEC par grande orientation	19
Indicateur 3.12 : Impact des actions financées par la CVEC par grande orientation	19
Axe 4 : Construire une stratégie partenariale et internationale lisible	20
Indicateur 4.1 : Montant cumulé des financements issus de la fondation partenariale UPEC (hors Programme Pluriannuel)	21
Indicateur 4.2 : Mobilité entrante des étudiants : Pourcentage d'étudiants internationaux*	21
Indicateur 4.3 : Mobilité sortante des étudiants	22
Axe 5 : Optimiser le pilotage de l'université en associant la communauté universitaire	23
Indicateur 5.1 : Endorecrutement des enseignants-chercheurs	23
Indicateur 5.2 : Développement des ressources propres (hors SCSP*)	24
Indicateur 5.3 : Financement de l'activité	25
Indicateur 5.4 : Équilibre financier	26

Les indicateurs annotés par un astérisque « * » sont suivis au sein du contrat de site 2021-2025.

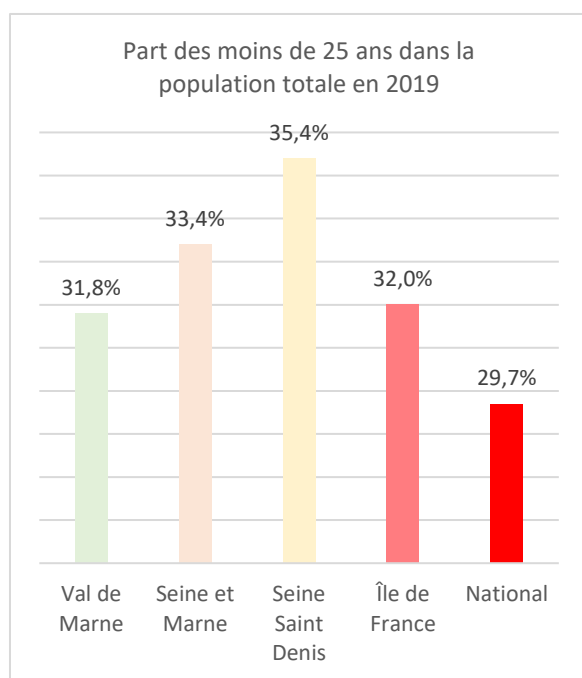
AXE 1 : AFFIRMER UN POSITIONNEMENT STRATEGIQUE ORIGINAL ET S'INSCRIRE DANS LA POLITIQUE DE SITE

PRESENTATION DE L'UNIVERSITE PARIS-EST-CRETEIL

L'Université Paris-Est Créteil (UPEC) est une des quatre universités sur le territoire de l'académie de Créteil, avec l'Université Gustave Eiffel, l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis et l'Université Sorbonne Paris-Nord. L'UPEC est définie comme une université pluridisciplinaire avec santé. Elle est composée de 7 facultés, 8 écoles et instituts, 1 observatoire et 33 laboratoires de recherche. Elle conduit une recherche à la fois fondamentale, appliquée et translationnelle de niveau international, en lien étroit avec les acteurs socio-économiques du territoire.

Au sein de l'académie de Créteil, le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur est de 155 633¹ en 2019-2020, contre 129 197 en 2011-2012, soit une hausse de 20.5 % en 8 ans. Avec ses 34 182 étudiants (hors IFSI), l'Université Paris-Est Créteil pèse pour 21.9 % dans les effectifs du supérieur de l'académie de Créteil, contre 20.6 % pour l'année 2011-2012. Concentrant déjà une part grandissante de la hausse des effectifs étudiants sur l'est-parisien, l'UPEC apparaît comme un établissement qui subira sur la durée la pression démographique de son territoire, à l'inverse des tendances identifiées au niveau national.

DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET TERRITORIALES



Source : INSEE - Indicateurs démographiques - évolution et structure de la population au 1^{er} janvier 2019 - Part des 0-24 ans dans la population totale.

En effet, l'augmentation significative de la population inscrite dans l'enseignement supérieur à l'échelle de l'académie et de l'établissement s'explique entre autres par le dynamisme démographique du territoire de l'académie de Créteil, et par l'augmentation de l'accès à l'enseignement supérieur.

Ainsi, lorsqu'est comparée la part des moins de 25 ans dans la population totale en 2019, on constate que les trois départements sur lesquels l'UPEC est implantée ont une part des moins de 25 ans supérieure à la moyenne nationale. Seul le Val de Marne possède un taux inférieur à la moyenne régionale, imputable à sa moyenne d'âge plus élevée. Plus encore, si la part des moins de 25 ans est amenée à baisser en Île-de-France à horizon 2025 (-0.7 % entre 2015 et 2025), en valeur le nombre de moins de 25 ans augmentera de 70 000 à l'échelle de la région, et cette hausse se concentrera principalement dans les trois départements de l'est-parisien, avec 40 000 personnes supplémentaires à horizon 2025².

¹ Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ; Atlas régional « Île-de-France » ; Effectifs d'étudiants en 2019-2020. Inscriptions principales (y compris la formation continue diplômante et les doubles inscriptions CPGE) dans les grands établissements sous tutelle du MESRI, sur la base des remontées SISE au 15 janvier de chaque année.

² INSEE – Statistiques et Etudes – Pyramides des âges : projection de population 2050 – régions et départements, séries de 2013 à 2050, hors DROM.

	2012	2019	Evolution 2012-2019
France	85,7 %	88,0 %	+ 2,3 pts
Ile de France	81,9 %	86,7 %	+4,8 pts
Val de Marne	78,0 %	87,4 %	+9,4 pts
Seine & Marne	80,8 %	86,3 %	+5,5 pts
Seine-Saint-Denis	73,7 %	84,0 %	+10,3 pts

Tableau 1 : Taux de réussite au baccalauréat en 2012 et 2019

Source : Insee : TCRED- Réussite aux différents baccalauréats – Séries chronologiques - Taux de réussite, paru le 16/11/2021

De plus, entre 2012 et 2019³, le taux de réussite au baccalauréat, tous baccalauréats confondus, augmente plus sur les départements de l'académie de Créteil qu'à l'échelle de l'Île de France (+ 4.8 points pour l'Île de France contre 9,4 points pour le Val de Marne, cf tableau 1). Cette hausse, combinée à la forte attractivité de l'Université Paris-Est Créteil auprès des étudiants bacheliers de l'académie de Créteil (en 2018-2019, 76 % des primo-entrants en L1/DUT, étaient issus de l'académie de Créteil, un taux stable depuis 5 ans⁴) place l'UPEC comme un établissement qui doit et devra supporter une hausse plus importante des étudiants que celle attendue à l'échelle nationale certes, mais aussi à l'échelle régionale par rapport aux autres territoires. Si les taux de réussite ne

sont pas encore connus par territoire pour le baccalauréat 2022, les taux provisoires nationaux font montre d'une poursuite de cette dynamique, avec un taux de réussite toutes séries confondues à 91,1 %⁵.

CARACTERISATION DE LA POPULATION ETUDIANTE

En cinq ans, entre 2016-2017 et 2021-2022, le nombre d'étudiants inscrits à l'UPEC a augmenté de 17,4 %, passant de 37 010 à 43 347 inscrits (cf tableau 2). Les hausses les plus significatives s'observent au niveau du premier cycle, avec 4 252 étudiants supplémentaires en licence et 660 en DUT. Celles-ci s'expliquent en licence par l'augmentation des capacités d'accueil en lien avec la pression démographique et la mise en place des dispositifs de la loi ORE puis de la réforme des études de santé, réforme qui entraîne par ailleurs la baisse constatée au niveau du 1^{er} cycle de médecine (-63,4 %). Pour le DUT, l'augmentation du nombre d'inscrits est la conséquence de l'ouverture du département « Gestion des entreprises et des administrations » à l'IUT Créteil-Vitry, et des départements « Génie Biologique », « Métiers du multimédia et de l'internet » et « Génie civil – Construction durable » à l'IUT de Sénart-Fontainebleau. Si les inscrits en second cycle sont relativement stables avec une hausse de 343 étudiants en master soit 4,2 %, les inscrits au sein des formations d'ingénieurs connaissent une hausse de l'ordre de 43.4 %, suite au déploiement de l'offre de formation de l'EPISEN initié en 2016.

	2016-2017	2021-2022	% d'évolution
Licence	13 845	18 097	+ 30,7 %
Autres L	55	114	+ 107,3 %
DUT/BUT	2 498	3 158	+ 26,4 %
LP	1 323	1 581	+ 19,5 %
Master	8 258	8 601	+ 4,2 %
Autres M	421	480	+ 14,0 %
Form. Ingénieur	182	261	+ 43,4 %
1er cycle méd.	1 455	532	-63,4 %
2e cycle méd.	539	595	+ 10,4 %
Autres Dip. Méd.	1 451	2 056	+ 41,7 %
IFSI	2 606	2 642	+ 1,4 %
DU/CU/DIU	3 644	4 651	+ 27,6 %
Autres (VAE, PEI, Auditeurs, Pré-univ)	733	679	-7,4 %
TOTAL UPEC	37 010	43 347	+ 17,4 %

Tableau 2 : Nombre d'étudiants par niveau de diplôme en 2016-2017 et 2021-2022.

Source : Apogée : Indicateur N° 101 - Inscriptions principales et secondes par niveau de diplôme (hors CLES et TICE) au 22/04/2021

³ Les taux de réussite 2020 et 2021 ne sont ici par considérés, afin de limiter l'impact de la crise sanitaire sur les tendances globales de réussite au baccalauréat.

⁴ APOGEE : requête APO003.1 - Nombre d'inscriptions des néo-bacheliers en L1/DUT1 - Diplômes nationaux – au 28/10/2019.

⁵ Ministère de l'Education Nationale, « Résultats provisoires du baccalauréat, session de juin 2022 », 09/07/2022.

		2020-2021	%
Campus Val-de-Marne	Campus Centre	12 250	32,2 %
	Campus Saint Simon	270	0,7 %
	Campus André Boulle	4 099	10,8 %
	Campus Bonneuil	1 820	4,8 %
	Campus Les Gémeaux	11	0,1 %
	Campus La Pyramide	2 253	5,9 %
	Campus Henri Mondor	6 311	16,6 %
	Campus Mail des Mèches	4 381	11,5 %
	Campus Duvauchelle	509	1,3 %
	Campus Vitry	526	1,4 %
Campus Seine et Marne	Campus Torcy	379	1,0 %
	Campus Cité Descartes	45	0,1 %
	Campus Fontainebleau	698	1,8 %
	Campus Sénart	3 030	8,0 %
Campus Seine-Saint-Denis	Campus Livry Gargan	1 182	3,1 %
	Campus Saint Denis	328	0,9 %
TOTAL UPEC		38 092	100 %

Tableau 3 : Répartition des étudiants par site en 2020-2021, inscriptions premières uniquement, IFSI inclus.

Source : Apogée : Etudiants par site 2020/2021 au 15/01/2022.

L'université Paris-Est Créteil est structurée en 16 campus, qui maillent le territoire est parisien (10 campus sur le territoire du Val de Marne, 4 en Seine et Marne et 2 en Seine-Saint-Denis). Si les campus autour de Créteil concentrent une majeure partie de la population étudiante de l'établissement (32.2 % des étudiants rattachés au Campus Centre, 16.6 % au Campus Henri Mondor), les campus de Melun, de Sénart et de Fontainebleau concentrent une majeure partie des structures d'enseignement supérieur du sud Seine-et-Marne. Le Plan d'augmentation des places en formations sanitaires et sociales, qui prévoit une augmentation de 10 000 étudiants infirmiers sur le territoire de l'Île-de-France, ainsi que la réfection de la Caserne Damesme à Fontainebleau devrait renforcer et dynamiser cet ancrage territorial. Enfin, il est à noter que le développement du Campus de Vitry-sur-Seine à travers le Domaine Chérioux raffermira la présence de l'UPEC sur le territoire Grand-Orly-Seine-Bièvre.

CARACTERISATION DES POPULATIONS BIATSS ET ENSEIGNANTES

	Titulaires	Contractuels	% contractuels	Total
Catégorie A	203	168	45.3 %	371
Catégorie B	230	89	27.9 %	319
Catégorie C	295	124	29.6 %	419
Total BIATSS	728	381	34,7 %	1 109

Tableau 4 : Personnels BIATSS par type de corps et par statut en mars 2022, en effectif physique.

Source : SIRH ; Extraction SIHAM

à 3.9 points à la moyenne nationale pour les catégories B (28,7 % contre 24,8 %) et 4 points pour les catégories C (37,9 % contre 36,6 %). Cet écart peut s'expliquer en partie par la dimension multi-sites de l'établissement, qui nécessite pour la gestion des nombreux campus une part plus importante de techniciens et d'agents de maîtrise. De plus, 34.3 % des agents BIATSS sont contractuels, soit un taux supérieur à la moyenne nationale (27.7 % en 2020). Le taux de contractuels de catégorie A est quant à lui supérieur à la moyenne nationale, avec 45,3 %,

En mars 2021, l'université Paris-Est Créteil comportait 2 765 agents, répartis entre BIATSS (1 124 agents soit 40,6 % de la population totale) et enseignants et enseignants-chercheurs (1 643 agents soit 59.4 %). En ce qui concerne la population BIATSS⁶, l'UPEC est marquée par une sous-représentation de la catégorie A, avec un taux à 33.4 % contre 38,6 % à l'échelle nationale. Dans le même temps les catégories B et C sont surreprésentées avec un taux UPEC supérieur

⁶ Les moyennes nationales sur la population BIATSS présentées ici sont issues du rapport du MESRI, *L'Etat de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France*, édition 2022, p.18 & 21.

contre 39,4 %, soit un écart de 5,9 points. La part des contractuels pour les catégories B et C est également supérieure aux moyennes nationales.

Concernant la population enseignante, la part des enseignants-chercheurs titulaires sur la population totale des enseignants et enseignants-chercheurs permanents s'élève en mars 2022 à 51,7 %, contre 60 % à l'échelle nationale⁷. Cet écart est la conséquence d'une plus forte proportion d'enseignants du premier et du second degré à l'UPEC (22,0 % contre 14,0 % au niveau national), qui s'explique par la présence d'un INSPE et de deux IUT au sein de l'établissement, ces composantes nécessitant une population d'enseignants du premier et second degré plus importante que les autres composantes. La part des enseignants contractuels (25,1 % à l'UPEC) est en cohérence avec la moyenne nationale (25,0 %). Cependant, la part des Professeurs des universités sur la population totale des enseignants-chercheurs permanents (18,7 %), est très inférieure à la moyenne nationale (22,0%). Enfin, il est à noter que le nombre d'apprenants par enseignant et enseignant-chercheur à l'UPEC reste toujours supérieur à la moyenne nationale, avec en moyenne 18 apprenants par personnel enseignant au niveau national, contre 23 à l'UPEC.

	Titulaires	Contractuels	Total
Enseignants	385	231	616
<i>ATER</i>	1	125	126
<i>Enseignants du premier degré</i>	17	1	18
<i>Enseignants du second degré</i>	367	94	461
Lecteurs	0	8	8
Maîtres de langue	0	3	3
Enseignants-chercheurs	861	186	1 047
<i>Hospitalo-universitaires</i>	148	121	269
<i>Universitaires</i>	713	65	778
Total E-EC	1 246	417	1 663

Tableau 5 : Personnels enseignants et enseignants-chercheurs par type de corps et par statut en mars 2022, en effectifs physiques
Source : SIRH ; Extraction SIHAM

⁷ Les moyennes nationales sur la population E-EC présentées ici sont issues de *L'Etat de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France*, édition 2022, fiche 04 « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur public sous la tutelle du MESRI »

AXE 2 : AFFIRMER UNE STRATEGIE SCIENTIFIQUE EN DEVELOPPANT LA PLURIDISCIPLINARITE

Dans la continuité de la précédente mandature, et en dépit d'une situation financière délicate, l'UPEC entend maintenir le soutien accordé aux équipes de recherche et à l'innovation, et ce afin de poursuivre une trajectoire d'excellence reconnue au plan national, européen et international. Ce soutien se traduit par la constante volonté d'améliorer les conditions de travail des chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants ainsi que la qualité des services d'appui et d'accompagnement qui leur sont proposés dans le cadre de l'établissement.

Cette politique se concrétise de diverses manières. Les financements de la LPR permettent d'abonder des appels d'offre Bonus Qualité Recherche pour soutenir, entre autres, l'amorçage de projets et des manifestations scientifiques en lien ou non avec les axes stratégiques de l'université. Un de ces appels est destiné aux jeunes chercheurs afin de les encourager et les accompagner dans le développement de projets propres et le dépôt de candidatures à des appels d'offre. Le BQER (Bonus Qualité Enseignement Recherche) permet de soutenir les projets formation/recherche et un BQRI (Bonus Qualité Relations Internationales) les projets de niveau international incluant la recherche. Inauguré en 2022, un appel d'offre prématuration, dont le montant a été significativement relevé pour 2023, a financé les phases initiales (e.g., expérimentation complémentaire, étude de marché, tests de concepts) de projets d'innovation issus des recherches menées dans les laboratoires. Ce soutien à la recherche s'est appuyé enfin sur une augmentation du nombre des allocations doctorales (10 demi-allocations par an, 5 puis 7 allocations doctorales pour les *Graduate Programs* en 2023), dont certaines sont destinées spécifiquement aux thèses en Sciences Humaines et Sociales.

L'UPEC a renforcé également sa politique d'intégrité scientifique avec la mise en place d'un Comité d'Ethique, de Déontologie et d'Intégrité Scientifique (CEDIS) qui œuvre à renforcer la culture de l'intégrité scientifique des enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants et rend des avis sur ce dont il est saisi ou se saisit, pour prévenir et traiter notamment d'éventuels cas de manquement à l'intégrité scientifique.

Une plateforme recherche (Innowalo) facilitant l'interconnaissance, le développement de projets de recherche, les réponses à des appels à projet, ainsi que la valorisation et les partenariats avec des tiers, a été initié en 2022 et une première version devrait voir le jour en 2023. La politique de signature uniforme et lisible mise en place en 2019 continue de contribuer au classement de l'UPEC dans ARWU et au renforcement de la visibilité de sa recherche. Dans cette perspective, l'UPEC s'engage dans une démarche de la science ouverte avec l'accompagnement des chercheurs dans le dépôt de leurs travaux dans HAL UPEC et un travail sur une charte et une feuille de route dédiée. Avec l'obtention du label Science Avec et Pour la Société en 2022, l'UPEC met en œuvre des actions visant à faire connaître ses activités de recherche et leurs résultats auprès d'un large public.

La Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV), dont les effectifs ont été renforcés via avec la création d'un Pôle Transfert & Innovation fin 2020, propose un accompagnement plus efficace des porteurs de projets, dans le cadre d'appels d'offre ainsi que dans la valorisation et le dépôt de brevets en lien avec ces projets. Si cet accompagnement s'est marqué, ces dernières années, par une augmentation constante du nombre et du montant global des contrats de recherche, il s'agit que les recettes générées par ces contrats soient effectivement dédiées au soutien direct ou indirect des activités de recherche. Il s'agira d'un chantier prioritaire de 2023, sans lequel une augmentation significative des recettes ne peut advenir.

INDICATEUR 2.1 : NOMBRE DE DISTINCTIONS IUF, ERC ET PRIX, DONNANT LIEU A UNE PEDR*

	2020-2021	2021-2022	Prévision 2022-2023	Prévision 2023-2024	Cible contrat de site 2021-2025
Nombre de distinctions IUF, ERC et prix, donnant lieu à une PEDR	7	6	7	9	11

Source : DRV

Justification de l'écart à la prévision : L'indicateur ayant été introduit lors de la refonte du précédent PAPET, les écarts ne seront analysés qu'à partir du RAPET 2023.

INDICATEUR 2.2 : PART DES FINANCEMENTS EUROPEENS DANS LES CONTRATS RECHERCHE*

Part des financements européens dans les contrats de recherche en 2022	SANTE	ST	SHS	Total 2022	Prévision 2022	Ecart à la prévision 2022	Cible 2025
Budget des contrats signés	3 299 099 €	4 418 562 €	226 492 €	7 884 152 €			
Budget des contrats signés européens	-	1 746 688 €	-	1 746 688 €			
Part des contrats signés européens	0%	40%	0%	22%	12%	+ 10 pts	17%

Source : DRV

Précisions méthodologiques :

ST = Sciences & Technologies ;

SHS= Sciences Humaines et Sociales ;

Les montants présentés considèrent exclusivement les contrats de recherche UPEC en gestion à la DRV. Ils ne considèrent pas les contrats de recherche signés et gérés par un autre établissement dans un laboratoire où lequel l'UPEC serait en cotutelle.

On constate pour 2022 que le domaine de la Sciences & Technologies est le domaine qui concentre le plus de contrats signés (4 418 562 €). Ce domaine concentre par ailleurs la part plus importante des financements européens au sein des contrats signés (40 %), comme en 2021.

Justification de l'écart à la prévision : L'écart positif avec la prévision s'explique par la signature de contrats européens par le LEESU et le LISA (Horizon Europe, et obtention d'un ERC à plus de 2 M€).

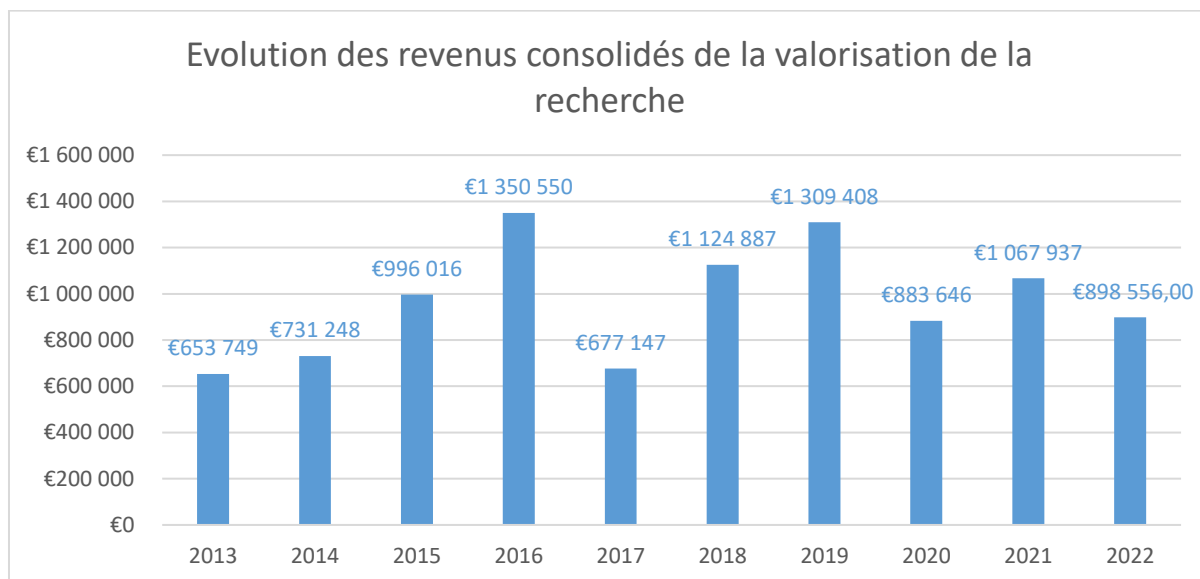
INDICATEUR 2.3 : REVENUS ISSUS DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE

	2019	2020	2021	2022	Prévision 2022	Ecart à la prévision 2022
Contrats hors FPP*	1 309 408 €	883 646 €	1 067 937 €	898 556 €	900 000 €	
Prestations						
Recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle (PI)						
Total	1 309 408 €	883 646 €	1 067 937 €	898 556 €	900 000 €	-1 444 €

Source : DRV

* FPP : Financements Publics sur Projets

Le volume global des revenus issus de la valorisation de la recherche connaît une croissance continue, de l'ordre de 20 % par an entre 2011 et 2016. La réorganisation administrative de la valorisation de la recherche après 2016 a conduit à une baisse de ces revenus en 2017, qui augmentent de nouveau depuis 2018 malgré une baisse en 2020 en lien avec la crise sanitaire.



Justification de l'écart à la prévision : Le constaté 2022 correspond à la cible calculée précédemment.

INDICATEUR 2.4 : NOMBRE DE CLASSEMENTS THEMATIQUES ARWU DANS LESQUELS L'UPEC APPARAÎT DANS LE TOP 500*

	2020	2021	2022
Classement général	701-800	901-1 000	801-900
Nombre de champs disc.	7	13	13
Champs disciplinaires	Classement 2020	Classement 2021	Classement 2022
Ecologie	-	201-300	201-300
Géographie	-	201-300	201-300
Mathématiques	101-150	76-100	101-150
Médecine clinique	301-400	151-200	201-300
Pharmacie & Sciences pharmaceutiques	-	401-500	401-500
Psychologie	-	-	401-500
Santé publique	-	401-500	401-500
Sciences environnementales et ingénierie de l'environnement	301-400	201-300	201-300
Sciences biologiques	-	401-500	401-500
Sciences de la Terre	301-400	301-400	301-400
Sciences de l'agriculture	-	301-400	-
Sciences de l'atmosphère	151-200	101-150	101-150
Sciences biologiques de l'humain	401-500	301-400	301-400
Sciences vétérinaires	101-150	-	-
Technologies médicales	-	101-150	201-300

Source : Shanghai Ranking ; Academic Ranking of World Universities : Université Paris-Est Créteil

On constate pour l'année 2022 une augmentation de la place de l'établissement dans le classement général, passant de l'intervalle 901-1000 à l'intervalle 801-900. Le nombre de champs disciplinaires dans lesquels l'UPEC est classé reste stable (13 champs), l'UPEC quittant le champs « sciences de l'agriculture » mais intégrant le champs « Psychologie ».

INDICATEUR 2.5 : NOMBRE D'ÉTUDIANTS INSCRITS EN DOCTORAT*

	2020-2021	2021-2022	Prévision 2022-2023	Prévision 2023-2024	Cible contrat de site 2021-25
Nb. de doctorants	570	600	602	620	650

Source : ADUM, à la clôture des inscriptions au 15 décembre de chaque année

Justification de l'écart à la prévision : L'indicateur ayant été introduit lors de la refonte du précédent PAPET, les écarts ne seront analysés qu'à partir du RAPET 2023.

INDICATEUR 2.6 : NOMBRE DE DOCTORANTS INSCRITS EN 1ÈRE ANNEE A TEMPS PLEIN ET NATURES DES FINANCEMENTS DE THESE (EXTERNES, INTERNES, SANS FINANCEMENT)*

	2020-2021	2021-2022	Prévision 2022- 2023	Prévision 2023-2024	Cible contrat de site 2021-25
Nb. de doctorants en 1ère année	158	142	154	145	150
Dont thèses financées sur ressources externes	74	83			
	47 %	58 %	51 %	45 %	50 %
Dont thèses financées sur ressources internes	34	39			
	22 %	27 %	23 %	25 %	30 %
Dont thèses sans financement	50	20			
	32 %	14 %	26 %	30 %	20 %

Source : ADUM, à la clôture des inscriptions au 15 décembre de chaque année

On constate année 2021-2022 une forte augmentation des thèses financées sur ressources externes et internes, et une baisse drastique des étudiants qui ne voit pas leur thèse financée.

Justification de l'écart à la prévision : L'indicateur ayant été introduit lors de la refonte du précédent PAPET, les écarts ne seront analysés qu'à partir du RAPET 2023.

Précisions méthodologiques :

Les thèses financées sur ressources internes correspondent aux thèses financées via des bourses sur allocations ministère ou sur ressources propres de l'établissement. Les thèses financées sur ressources externes correspondent aux thèses financées via des bourses sur conventionnement ENS, sur contrat de recherche (CIFRE), bourses sur projets (EUR), bourses ministérielles étrangères ou sur bourses Campus France.

AXE 3 : DEPLOYER UNE POLITIQUE DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE ATTRACTIVE ET SOUTENIR LES REUSSITES

L'UPEC vise à renforcer l'attractivité de ses formations notamment en Master, à fidéliser les meilleurs étudiants et à spécialiser ses formations pour répondre à la pluralité du public étudiant. La diversification de l'offre de formation passe aussi par la poursuite du développement des formations en apprentissage, par l'accompagnement de tous les étudiants, la valorisation de toutes les formes de réussite et par le développement de formations d'excellence.

Aussi l'UPEC poursuit sa politique de déploiement des EUR et Graduate Programs. Les deux EUR pour lesquelles l'UPEC a été lauréate en 2019 ont trouvé leur public et devraient s'ouvrir à de nouvelles formations de Master poursuivant ainsi le décloisonnement entre formations et disciplines et permettant la mise en valeur et la diffusion de la recherche. Les Graduate Programs ouverts à la rentrée 2022 seront complétés à la rentrée 2023 par de nouveaux parcours interdisciplinaires permettant de croiser les formations et ouvrant à des programmes de recherche ambitieux et pluridisciplinaires. Cette politique de Graduate Programs a généré de nombreuses manifestations (journées d'études, échanges) qui contribuent à la diffusion et à la valorisation du lien formation-recherche au sein des Masters.

L'UPEC poursuit également une ambition de transformation pédagogique de nature à améliorer la réussite des étudiants et les taux d'obtention du BUT et de la Licence (en 3 ou 4 ans). Ainsi, l'UPEC a continué de déployer son NCU « PULSE », de manière progressive, favorisant l'acquisition de compétences, la transformation du lien pédagogique entre étudiants et enseignants et l'individualisation des parcours. Ce projet conduit aussi à une réflexion sur la valorisation de ces transformations, tant pour les étudiants que pour les personnels universitaires. Un site permettant la diffusion et l'essaimage des innovations pédagogiques mises en place à l'UPEC est en cours de construction.

Avec l'obtention de deux labels nationaux campus des métiers et des qualification catégorie excellence « Santé, autonomie, bien-vieillir » et « transition numérique et écologique de la construction » l'université a participé activement au développement, sur son territoire, d'une offre de formation tout au long de la vie et l'a adapté à des publics spécifiques favorisant la réussite des étudiants, leur insertion professionnelle et leur ascension sociale. A ce titre, l'UPEC s'est investie au sein du NCU « Asprie-Friendly » pour un meilleur accompagnement et une meilleure insertion professionnelle des étudiants souffrant d'un trouble du spectre de l'autisme.

Le développement des formations professionnelles répond à une demande étudiante à un public adulte, en reprise d'étude ou en formation continue, et aux souhaits des partenaires socio-économiques. L'UPEC a profité des opportunités offertes par la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 pour développer les formations en alternance. La création de la Direction de la Formation Professionnelle a permis d'apporter une réponse intégrée de la FA, la FC et la VAE afin d'accroître les services pour l'accompagnement des usagers et des composantes. La création au sein de la DiFPro d'un CFA interne « UPEC.CFA » encourage la création de nouveaux diplômés en alternance qui s'est poursuivie en 2022. L'accueil d'apprentis au sein des groupes FI en revisitant les plannings de formation a aussi été un levier de développement. L'UPEC et ses composantes ont créé aussi des formations hybrides sur mesure (FC) pour répondre à des demandes spécifiques de partenaires. Enfin, l'obtention récente de la certification Qualiopi, atout majeur, permettra dans l'avenir de sécuriser les parcours de formation au périmètre des financeurs de la formation professionnelle.

Enfin, grâce au déploiement du projet ERASME, PIA4 « Excellences » obtenu en décembre 2021, l'UPEC renforce sa réflexion sur la co-construction de son offre de formation en impliquant davantage les acteurs et les partenaires territoriaux pour répondre tant aux besoins de formation du territoire qu'à la diversité de la demande étudiante. Le projet Erasme permettra à terme aussi d'améliorer l'accompagnement des étudiants avec la mise en place d'un centre de la réussite et du bien-être étudiant, de développer les dynamiques de campus (notamment par la CVEC) et de valoriser l'engagement étudiant.

INDICATEUR 3.1 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FORMATIONS INTEGRANT UN DISPOSITIF PULSE*

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Prévision 2022-2023	Ecart à la prévision 2022-2023	Cible contrat de site 2021- 2025
Nombre de formations intégrant un dispositif pulse	8	8	11	11	=	15

Source : CIDP

Justification de l'écart à la prévision : Le réalisé correspond à la prévision effectuée. Pour rappel, les formations concernées sont les suivantes :

- 1-DUT-BUT Génie Civil
- 2-DUT-BUT MMI
- 3-DUT-BUT Génie Biologique
- 4-LICENCE STAPS mentions éducation motricité / entraînement sportif / management du sport
- 5-LICENCE Sciences de l'éducation parcours éducation et enseignement
- 6-LICENCE IFSI
- 7- Licence CSV-SVT

Dispositifs transversaux :

- 8-Compétences numériques déployés en SANTE, INSPE (+ STAPS et SESS déjà mentionnés plus haut)
- 9-Démarche scientifique FST (2 projets)
- 10- Compétences à s'orienter – ouvert à toutes les licences
- 11- UE de préprofessionnalisation LLSH – Métiers du professorat – en cours de déploiement sur les autres composantes

INDICATEUR 3.2 : NOMBRE DE GRADUATE PROGRAMS MIS EN PLACE*

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Prévision 2022-2023	Ecart à la prévision 2022- 2023	Cible contrat de site 2021-2025
Nombre de Graduate Programs mis en place	2	2	6	9	-3	10

Source : SAPAS

Justification de l'écart à la prévision : Certains programmes ont été retardés et seront ouverts à la rentrée 2023-2024. La cible devrait être atteinte sans difficulté.

INDICATEUR 3.3 : TAUX DE PASSAGE DE L1 EN L2 DES PRIMO-ENTRANTS EN 1ERE ANNEE DE CURSUS LICENCE

Devenir des étudiants inscrits	Périmètre	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Prévision 2020-2021	Ecart à la prévision 2021-2022
Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n	UPEC	3 515	3 994	3 668	5 214		
Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	UPEC	27,6 %	28,0 %	20,0 %	21,8 %		
	National	27,6 %	27,0 %	20,6 %	23,5 %		
Part de changements d'orientation en année n/n+1	UPEC	2,4 %	2,4 %	2,4 %	10,2 %		
	National	2,3 %	2,8 %	2,9 %	3,7 %		
Part des sorties de l'université	UPEC	24,2 %	23,1 %	22,2 %	22,6 %		
	National	26,5 %	24,7 %	23,0 %	25,8 %		
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	UPEC	45,8 %	46,5 %	55,4 %	51,7 %	50,0 %	+ 1,7 pts
	National	43,7 %	45,5 %	53,5 %	47,8 %		

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

On constate pour la cohorte 2020-2021 :

- Une baisse du taux de passage L1/L2 après une cohorte 2019-2020 en forte hausse, qui reste au-dessus de la moyenne nationale ;
- Une part des redoublements en augmentation par rapport à la cohorte précédente, qui se situe au-dessous à la moyenne nationale (-1,7 points) ;
- Un taux de sortie des étudiants de l'université stable, inférieure à la moyenne nationale ;
- Une part des changements d'orientation stable par rapport à la cohorte précédente, sous la moyenne nationale (2.4 % contre 2.9 %).

Justification de l'écart à la prévision : Le dépassement de l'objectif traduit la performance des dispositifs mis en œuvre.

Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en L1 l'année n / n+1.

En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année.

Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle.

L1 = première année du cursus Licence

L2 = deuxième année du cursus Licence

Précisions sur le mode de calcul (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en L1 dans l'établissement l'année n / n+1.

Passage en L2 (numérateur) : étudiants de la base inscrits en L2 (ou L3) l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement d'accueil.

Redoublement (numérateur) : étudiants de la base inscrits en L1 l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement d'accueil.

Changement d'orientation (numérateur) : étudiants de la base inscrits l'année n+1 / n+2 dans un diplôme qui ne fait pas partie du cursus Licence (y compris en DUT) quel que soit l'établissement d'accueil.

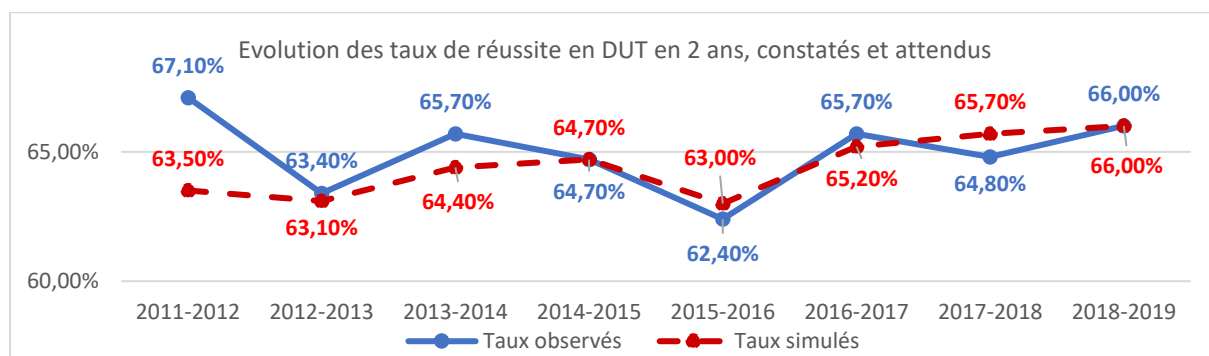
Sortie (numérateur) : étudiants de la base sortis du système universitaire l'année n +1 / n+2.

Cas des inscriptions multiples l'année n+1 / n+2 : si un étudiant est inscrit dans plusieurs établissements l'année n+1 / n+2 et si sa situation n'est pas la même dans ces établissements, c'est la situation la plus favorable qui est retenue (passage en L2 puis redoublement puis réorientation).

INDICATEUR 3.4 : TAUX DE REUSSITE DU DUT EN 2 ANS

	2018	2019	2020	2021	Prévision 2021	Ecart à la prévision 2021
	(cohorte 2015-2016)	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2017-2018)	(cohorte 2018-2019)	(cohorte 2019-2020)	
UPEC	62,4 %	65,7 %	64,8 %	66,0 %	70,0 %	-4,0 pts
National	67,4 %	68,4 %	69,1 %	69,7 %		

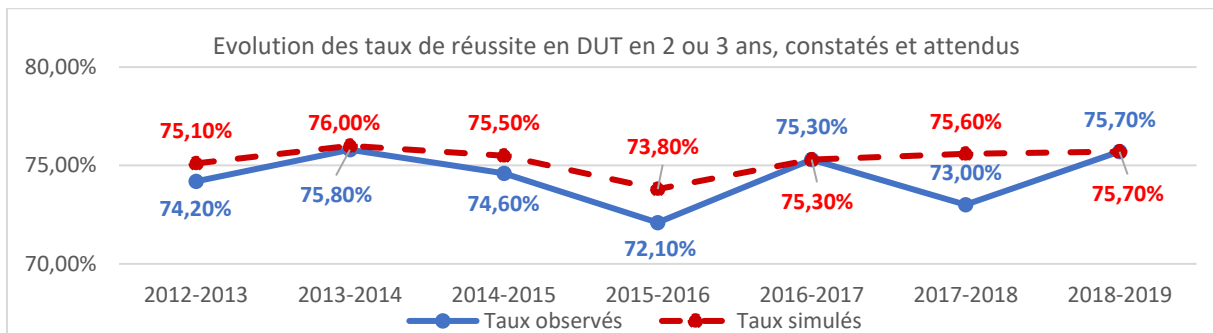
Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)



INDICATEUR 3.5 : TAUX DE REUSSITE EN DUT 2 OU 3 ANS

	2018	2019	2020	2021	Prévision 2021	Ecart à la prévision 2021
	(cohorte 2015-2016)	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2017-2018)	(cohorte 2018-2019)	(cohorte 2018-2019)	
UPEC	72,1 %	75,3 %	73,0 %	75,7 %	80,0 %	-4,3 pts
National	73,8 %	77,6 %	78,4 %	77,9 %		

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)



Le taux réussite en DUT en 2 ans est en hausse entre la cohorte 2017-2018 et la cohorte 2018-2019 (+1.2 points). Cette hausse est plus marquée pour le taux de réussite en 2 ou 3 ans (+2.7 points). L'UPEC reste toujours sous la moyenne nationale tant pour le taux de réussite en 2 ans que pour le taux de réussite en 2 ou 3 ans. Cependant, l'écart entre les taux observés et simulés est nul pour la cohorte 2018-2019.

Justification de l'écart à la prévision : Cet écart important peut s'expliquer par la fragilité sociale des étudiants de l'UPEC, particulièrement au niveau DUT, ce qui a pu renforcer les conséquences des périodes de confinement durant la crise sanitaire.

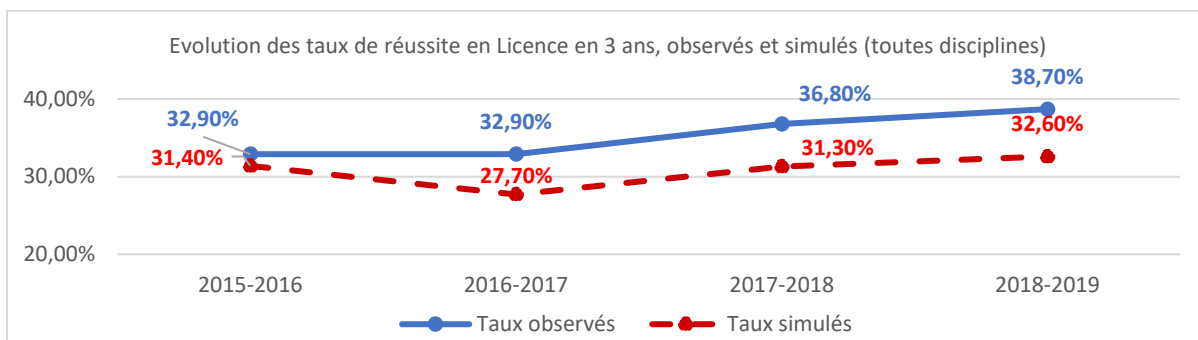
Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

La réussite en 2 ans (à la session n+2) comme la réussite en 3 ans (à la session n+3) est attribuée à l'établissement d'inscription en première année et non à l'établissement où le diplôme a été obtenu même si l'étudiant a changé d'établissement entre la première et la deuxième (ou la troisième) année. Les étudiants ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+1 sont inclus dans la réussite en 2 ans.

INDICATEUR 3.6 : TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN 3 ANS PAR DISCIPLINE*

Discipline	Périmètre	2019	2020	2021	Prévision 2021	Prévision 2022	Prévision 2023	Cible 2025
		(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2017-2018)	(cohorte 2018-2019)	(cohorte 2018-2019)	(cohorte 2019-2020)	(cohorte 2020-2021)	(cohorte 2022-2023)
Arts, lettres, langues, SHS	UPEC	27,9 %	25,9 %	31,6 %				
	National	33,4 %	35,8 %	38,0 %				
Droit, Sc. politiques	UPEC	31,7 %	38,5 %	31,4 %				
	National	32,8 %	36,4 %	39,6 %				
Economie, AES	UPEC	45,5 %	53,4 %	52,5 %				
	National	27,9 %	32,3 %	35,9 %				
Sciences-Santé	UPEC	27,9 %	28,3 %	30,5 %				
	National	27,9 %	31,0 %	33,3 %				
STAPS	UPEC	19,3 %	23,2 %	37,0 %				
	National	30,9 %	32,4 %	38,1 %				
Toutes disciplines	UPEC	32,9 %	36,8 %	38,7 %	so	35,0 %	39,0 %	36,0 %
	National	31,4 %	34,3 %	37,2 %				

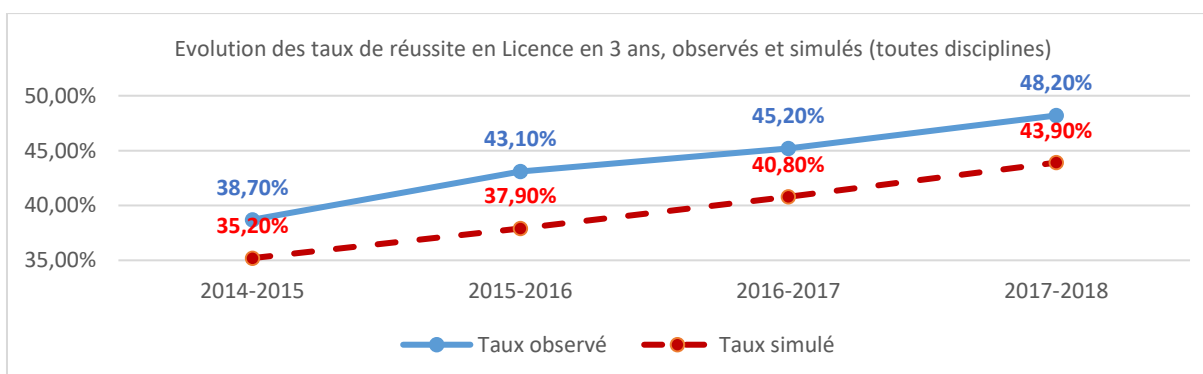
Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)



INDICATEUR 3.7 : TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN 3 ANS OU 4 ANS PAR DISCIPLINE*

Discipline	Périmètre	2019	2020	2021	Prévision 2021	Prévision 2022	Prévision 2023	Cible 2025
		(cohorte 2015-2016)	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2017-2018)	(cohorte 2017-2018)	(cohorte 2018-2019)	(cohorte 2019-2020)	(cohorte 2021-2022)
Arts, lettres, langues, SHS	UPEC	33,3 %	35,8 %	34,5 %				
	National	43,9 %	44,4 %	46,6 %				
Droit, Sc. politiques	UPEC	49,5 %	44,3 %	51,6 %				
	National	46,6 %	48,4 %	51,3 %				
Economie, AES	UPEC	55,2 %	60,5 %	65,7 %				
	National	37,7 %	41,0 %	45,3 %				
Sciences-Santé	UPEC	31,9 %	43,0 %	42,1 %				
	National	39,7 %	41,6 %	43,1 %				
STAPS	UPEC	35,9 %	30,9 %	33,5 %				
	National	42,3 %	43,2 %	43,9 %				
Toutes disciplines	UPEC	43,1 %	45,2 %	48,2 %	so	44,5 %	44,0 %	46,0 %
	National	42,7 %	44,0 %	46,4 %				

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)



On constate entre 2019 et 2021 une forte hausse des taux de réussite en Licence en 3 et 3 ou 4 ans (+ 5,8 et +5,1 points). Cette hausse des taux de réussite est disparate en fonction des disciplines, avec une très forte augmentation dans les disciplines « Droit » et « STAPS » et des taux plus stables dans les autres disciplines, voire en baisse pour les domaines ALL-SHS et Santé.

L'UPEC se situe au-dessus des moyennes nationales pour le taux toutes disciplines confondues (1,5 et 1,8 points d'écart entre 2020 et 2021) et au-dessus des taux simulés par le ministère (+6,1 et 4,3 points).

Justification l'écart à la prévision : Les modifications de l'indicateur apporté par le ministère n'ont pas permis de produire de prévisions en 2021.

La méthode tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en L1 l'année n / n+1.

Inscrits en L1 : étudiants du champ inscrit en L1 dans l'établissement concernés. Ce sont des étudiants, bacheliers inscrits en L1, et n'ayant pas changé de discipline pendant tout leur cursus de Licence.

Réussite en 3 ans : étudiants du champ ayant obtenu la licence à l'année n+3 de l'inscription en L1 quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

Réussite en 3 ou 4 ans : étudiants du champ ayant réussi la licence à l'année n+3 ou n+4 de l'inscription en L1 quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

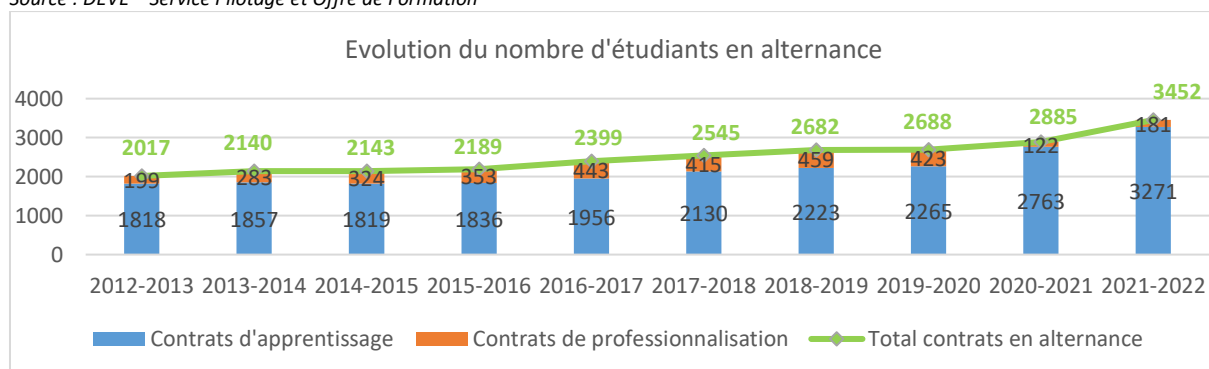
Les taux simulés, calculés par le MESRI pour chaque établissement, correspondent à la réussite qu'on pourrait observer dans cet établissement si sa population étudiante avait les mêmes caractéristiques que la population étudiante au niveau national, caractéristiques définies par les critères suivants :

- **Sexe** ;
- **Age au baccalauréat** (3 modalités : à l'heure ou en avance, en retard d'un an, en retard de plus d'un an) ;
- **Série du baccalauréat** (6 modalités : Littéraire, Economique, Scientifique, Technologique STG, Autre technologique, Professionnel) ;
- **Mention obtenue au baccalauréat** (6 modalités : Très bien, Bien, Assez bien, Passable au premier groupe, passable au deuxième groupe, Inconnue) ;
- **Origine sociale** (5 modalités : très favorisé (cadres, enseignants...), favorisé (professions intermédiaires), assez défavorisé (employés...), défavorisé (ouvriers...), non réponse).

INDICATEUR 3.8 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS EN ALTERNANCE

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Prévision 2021-2022	Ecart à la prévision 2021-2022
Contrats d'apprentissage	2 130	2 223	2 265	2 763	3 271	3 330	-59
Contrats de professionnalisation	415	459	423	122	181	100	80
Total contrats en alternance	2 545	2 682	2 688	2 885	3 452	3 400	52

Source : DEVE – Service Pilotage et Offre de Formation



Le nombre total d'étudiants en alternance augmente de manière continue depuis 2012 (+1 254 entre 2012-2013 et 2021-2022). Tandis que les contrats d'apprentissage sont en hausse continue depuis 2012 en lien avec l'ouverture de nouvelles formations, les contrats de professionnalisation augmentent légèrement entre 2020-2021 et 2021-2022.

Justification de l'écart à la prévision : Concernant l'écart le plus important sur les contrats de professionnalisation, cela s'explique par le report de ces-derniers-ci en contrats d'apprentissage suite à une réforme législative. Le résultat global de 3 452 apparaît satisfaisant par rapport à la prévision, avec +52 contrats.

INDICATEUR 3.9 : DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE

	2018	2019	2020	2021	Prévision 2021	Ecart à la prévision
Heures stagiaires	716 092	843 060	594 331	595 350	550 000	+45 350
Nombre de stagiaires FC (inscriptions)	14 206	13 780	12 119	7 800	11 000	-3 200
Nombre de diplômés en FC	2 704	1 844	1 941	1 920	2 000	-80
dont certifications par VAE	83	48	80	74	80	-6

Source : DIPFRO

Entre 2020 et 2021, le nombre d'heures stagiaires et de diplômés en FC restent stables. Cependant, le nombre de stagiaires FC connaît une baisse significative.

Justification de l'écart à la prévision : Le nombre de stagiaires et d'heures était en partie faussé par un contrat majeur avec Air France, qui mobilisait un grand volume de stagiaires sur des stages courts de 2 à 3 jours. La situation sanitaire en 2021 n'a pas permis de l'exécuter normalement. Il en va de même pour la légère baisse de VAE, elle aussi impactée par la crise sanitaire.

INDICATEUR 3.10 : FREQUENTATION PHYSIQUE DES BIBLIOTHEQUES & CONSULTATION DES RESSOURCES NUMERIQUES

	2018	2019	2020	2021	2022	Prévision 2022	Ecart à la prévision
Nombre d'entrées par an et par étudiant	61,8	57,5	21	18,9	31,6	30	+1,6
Nombre de consultations des ressources numériques par usager	70,8	68,9	105,5	69,3	67,8	70	-2,2

Source : SCD ; SCD ; DGESIP-DGRI A1.3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire.

Remarque : Ces indicateurs permettent le suivi d'usages complémentaires, de la fréquentation des espaces physiques et de l'utilisation des services en ligne, sur la durée.

Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP-DGRI A1.3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire) :

Fréquentation physique des bibliothèques : nombre d'entrées annuelles rapporté au nombre d'étudiants inscrits dans les établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires. Le champ couvre les services communs de documentation et les services inter-établissements des universités, grandes écoles et écoles d'ingénieurs du programme national 150.

Consultation des ressources numériques : le numérateur est constitué du nombre d'unités vues ou téléchargées de la collection éditoriale (documentation acquise), plus le nombre d'unités vues ou téléchargées de la documentation produite (collection numérisée, documentation pédagogique numérique, thèses, mémoires HDR, mémoires numériques et articles scientifiques). Il est rapporté au nombre total d'utilisateurs (nombre d'étudiants inscrits et enseignants-chercheurs des établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires).

La fréquentation des bibliothèques à distance baisse très légèrement entre 2021 et 2022, tandis que leur fréquentation physique connaît une très forte augmentation.

Justification de l'écart à la prévision :

Fréquentation physique des bibliothèques : Entre 2021 et 2022, la fréquentation des bibliothèques a augmenté de plus de 70 % même si elle ne retrouve pas encore son niveau de 2019 (écart de 30 % entre 2019 et 2022). La

hausse de la fréquentation étant supérieure aux prévisions initiales, l'indicateur est légèrement supérieur à la prévision 2022.

Consultation des ressources numériques : La consultation des ressources numériques est restée stable entre 2021 et 2022 (2 900 000 consultations). Toutefois l'augmentation des effectifs étudiants impacte le calcul de l'indicateur qui est en léger recul par rapport à la prévision 2022 (-2,2 points).

INDICATEUR 3.11 : REPARTITION DES RESSOURCES CVEC PAR GRANDE ORIENTATION

	2020		2021		Prévision 2022		Prévision 2023	
Total budget ouvert avec reliquat n-1	2 464 311 €		2 676 796 €		2 500 000 €		2 900 000 €	
Total orientations	41 €	100 %	42 €	100 %	41 €	100 %	41 €	100 %
Santé	9 €	22 %	7 €	17 %	10 €	23 %	8 €	20 %
Sport	6 €	15 %	5 €	11 %	5 €	12,5 %	5 €	11 %
FSDIE	8 €	20 %	5 €	14 %	5 €	12 %	6 €	14 %
Culture	5 €	12 %	4 €	9 %	4 €	9 %	3 €	7 %
Identité & Espaces étudiants	7 €	17 %	7 €	17 %	10 €	23,5 %	15 €	37 %
Accompagnement social	6 €	15 %	13 €	32 %	8 €	20 %	4 €	11 %

Source : DEVE – Bilan CVEC 2020

Nd : Non disponible

On constate une hausse du total de budget ouvert entre 2020 et 2021 (+212 485 €). Le constaté 2021 voit la hausse de la part allouée à l'orientation « Accompagnement social », passant de 15 % en 2020 à 32 % à 2021.

Justification l'écart à la prévision : L'indicateur ayant été introduit lors de la refonte du précédent PAPET, les écarts ne seront analysés qu'à partir du RAPET 2023.

INDICATEUR 3.12 : IMPACT DES ACTIONS FINANCEES PAR LA CVEC PAR GRANDE ORIENTATION

	2019	2020	2021	Prévision 2021	Ecart à la prévision
Nombre d'AAP déposés	48	20	27	27	=
Montant sollicités	Nd.	152 972 €	255 000 €	252 523 €	2 477 €
Nombre d'AAP ayant reçu une réponse favorable	39	14	26	26	=
Montants accordés	394 930 €	100 894 €	247 000 €	247 115 €	-115 €

Source : DEVE – Bilans CVEC 2020 & Bilan CVEC intermédiaire 2021

Nd : Non disponible

AAP : Appels à Projets

Après une année 2020 marqué par la crise sanitaire, l'année 2021 montre une remontée des AAP déposés, mais surtout d'une forte augmentation des AAP ayant reçu une réponse favorable, et de facto une hausse significative des montants accordés.

Justification de l'écart à la prévision : Les écart à la prévision constatés apparaissent comme minimes.

AXE 4 : CONSTRUIRE UNE STRATEGIE PARTENARIALE ET INTERNATIONALE LISIBLE

Dans le cadre de sa stratégie partenariale et afin de permettre de répondre aux besoins du territoire sur les emplois et l'évolution des compétences, l'Université développe de manière dynamique ses partenariats avec le monde socio-économique et institutionnel. Elle accompagne les entreprises sur la formation (continue, apprentissage, stage, insertion professionnelle...), la recherche, la réponse à des appels à projets transversaux et le conventionnement.

L'Université a mis en place un Comité d'Orientation et de Stratégie Partenariale (COSP) afin de partager et développer les actions partenariales. La dynamique voulue au travers de la mise en place du COSP est de faciliter et d'encourager les échanges avec les partenaires pour faire émerger les besoins des acteurs du monde social et économique. Dans ce cadre, il s'agit de favoriser la co-construction de projets partagés tant en formation qu'en recherche.

L'UPEC s'insère pleinement dans son environnement et soutient le développement au travers de regards croisés et de partage d'expertises entre le monde universitaire et le monde professionnel.

Toutes les priorités de la politique partenariale de l'UPEC poursuivent un triple objectif :

- Rassembler ses partenaires autour des projets que porte l'UPEC, université engagée, pour répondre aux défis de transformations sociales et environnementales ;
- Positionner l'UPEC comme un partenaire stratégique de premier plan pour accompagner les projets des acteurs socio-économiques du territoire ;
- Etendre le réseau de partenaires de l'UPEC en rendant l'ancrage de l'université plus visible au-delà des initiatives menées à l'échelle d'un cursus, d'un laboratoire ou d'une composante.

De plus, la Fondation partenariale de l'UPEC, désormais opérationnelle depuis janvier 2021 constitue un outil majeur pour la structuration des relations partenariales de l'UPEC avec les acteurs socio-économiques de son écosystème et un levier pour le développement significatif à terme des ressources propres d'origine privée pour l'Université. Elle offre aux partenaires qui soutiennent ses actions d'intérêt général, au cœur des priorités stratégiques de l'UPEC - handicap, innovation pédagogique, entrepreneuriat, égalité des chances et solidarité, transformation environnementale et sociétale - une opportunité de s'engager concrètement sur des projets à fort impact sociétal et de construire dans la durée des coopérations à valeur ajoutée avec l'Université. La Fondation a pu dès sa première année d'existence en 2021 concrétiser la création de la Chaire Handicap, Emploi et Santé au Travail en fédérant un pool de cinq mécènes et partenaires qui lui apportent leur soutien sur 3 ans et lancer un programme en faveur du développement de la MIEE en contribuant au co-financement du futur Fab'Lab et au lancement d'un programme de bourses pour les étudiants entrepreneurs grâce au mécénat d'une entreprise du territoire val de marnais.

Enfin, l'internationalisation repose sur plusieurs axes : le développement de partenariats institutionnels structurants, un accueil des étudiants internationaux de qualité dans le cadre de « Bienvenue en France », une politique ambitieuse pour favoriser la maîtrise de langues étrangères et, enfin, un soutien fort des mobilités des personnels et des étudiants (pour des stages, des séjours d'études ou la préparation de double-diplômes).

Suite à la crise sanitaire, plusieurs actions ont été mises en œuvre pour accompagner la reprise des développements internationaux. Tout d'abord, l'UPEC s'est engagée à attribuer une aide à tous les étudiants en mobilité sortante en 2021, effort poursuivi en 2022 et confirmé en 2023. L'UPEC a aussi poursuivi ses actions pour l'accueil des étudiants internationaux avec, la mise en place d'un guichet d'accueil sur les mois de septembre et d'octobre. En 2022, ce guichet unique a été déployé sur deux sites : MLRI et le site de Sénart. Par ailleurs, pour initier et accompagner le développement de projets internationaux, un BQ-ERI a été publié en 2021, qui a été reconduit les années suivantes. Enfin, dans le cadre d'un AAP de la DRI, en 2022, des missions ont été financées pour intensifier la structuration des partenariats internationaux.

INDICATEUR 4.1 : MONTANT CUMULE DES FINANCEMENTS ISSUS DE LA FONDATION PARTENARIALE UPEC (HORS PROGRAMME PLURIANNUEL)

	2021	2022	Prévision 2022	Ecart à la prévision	Cible 2025
Montant cumulé des financements issus de la fondation partenariale UPEC (hors Programme Pluriannuel)	290 000 €	nd	300 000 €	So.	1 500 000 €

Source : Fondation partenariale UPEC

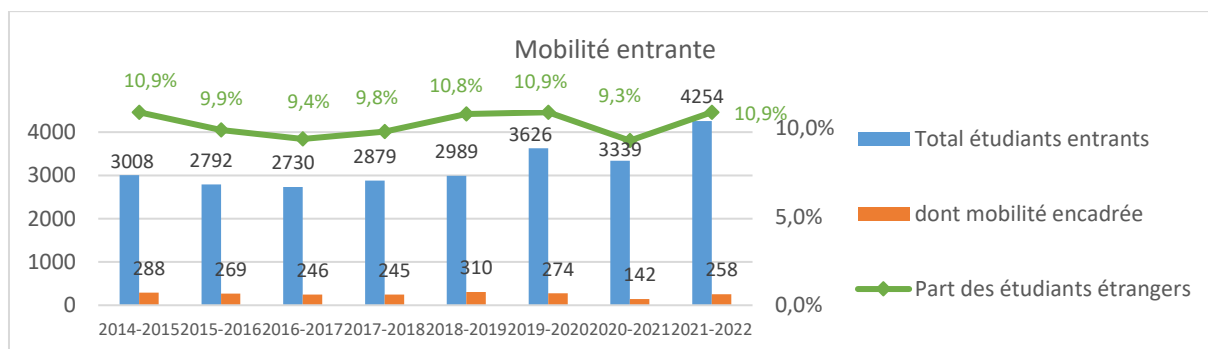
Justification de l'écart à la prévision : Les données 2022 seront publiées lors du prochain bilan 2022 de la Fondation partenariale.

INDICATEUR 4.2 : MOBILITE ENTRANTE DES ETUDIANTS : POURCENTAGE D'ETUDIANTS INTERNATIONAUX*

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Prévision 2021-2022	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2021-25
Total étudiants entrants	3 900	3 481	4 254			
dont mobilité encadrée	274	142	258			
dont droits différenciés	so	so	117			
Nombre total d'inscrits	35 843	37 624	39 108			
Part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger	10,9 %	9,3 %	10,9 %	9,0 %	+1,9 pts	13,0 %

Sources : DRI ; DEVE – SPOF

So : sans objet



On constate pour 2021-2022 une forte hausse du nombre total d'étudiants entrants, principalement due aux étudiants hors mobilité encadrée. Cette dernière double néanmoins et retrouve des taux antérieurs à la crise sanitaire.

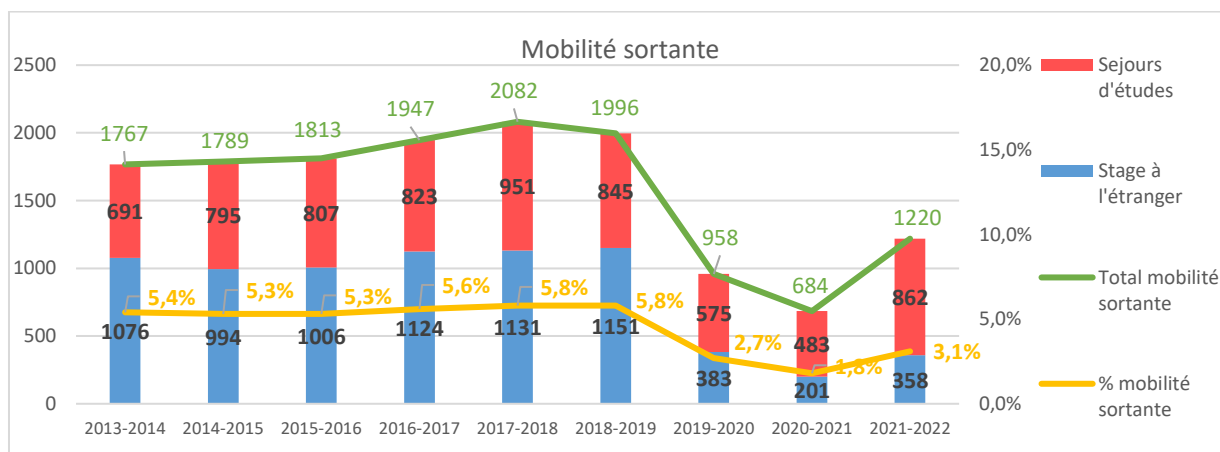
Justification de l'écart à la prévision : Sur la mobilité encadrée on note que la reprise post-crise sanitaire amorcée en 2021-2022 se consolide en 2022-2023. Sur les droits différenciés, l'application des droits différenciés a impacté les demandes d'inscription à la marge (du fait d'une mise en concurrence des ESR).

INDICATEUR 4.3 : MOBILITE SORTANTE DES ETUDIANTS

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Prévision 2021-2022	Ecart à la prévision
Nombre d'étudiants	34 472	35 866	37 624	39 108		
Séjours d'études et linguistiques	845	575	483	862		
Stages à l'étranger	1 151	383	201	358		
Total	1 996	958	684	1 220		
% de mobilité sortante	5,8 %	2,7 %	1,8 %	3,1 %	4,5 %	-1,4 pts

Sources : DRI ; DEVE - SPOF

Mobilité sortante : La mobilité sortante comprend l'ensemble des étudiants inscrits à l'UPEC et titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes et programmes d'échanges) ou un stage à l'étranger. Les stages sont ceux reconnus académiquement.



On constate pour l'année universitaire 2021-2022 une forte augmentation de la mobilité sortante, qui atteint en nombre des valeurs antérieures à la crise sanitaire pour les séjours d'études linguistique. En pourcentage de mobilité sortante cependant, le taux reste en deçà de l'avant COVID.

Justification de l'écart à la prévision : La reprise bien qu'amorcée sur la mobilité sortante, est encore en cours de consolidation. En effet, certaines zones géographiques étaient encore inaccessibles (pour la réalisation de stages en Asie notamment), ce qui a pu limiter les projets des étudiants. On observe également une prise de conscience de l'impact des mobilités (environnement, social) sur les demandes de mobilité.

AXE 5 : OPTIMISER LE PILOTAGE DE L'UNIVERSITE EN ASSOCIANT LA COMMUNAUTE

UNIVERSITAIRE

Afin d'accomplir ses missions de service public en formation et en recherche, et d'assurer son développement, l'une des priorités de l'UPEC consistera à asseoir son équilibre financier sur des bases plus solides notamment en développant les activités génératrices de ressources propres mais aussi en optimisant ses dépenses. Il s'agit notamment de poursuivre et d'amplifier une tendance pluriannuelle de croissance de la formation en apprentissage et tout au long de la vie, en s'appuyant sur ce qui constitue un apport spécifique et distinctif de l'université : l'articulation des formations avec la recherche. Ce développement des ressources devra s'accompagner particulièrement dans le domaine de la recherche.

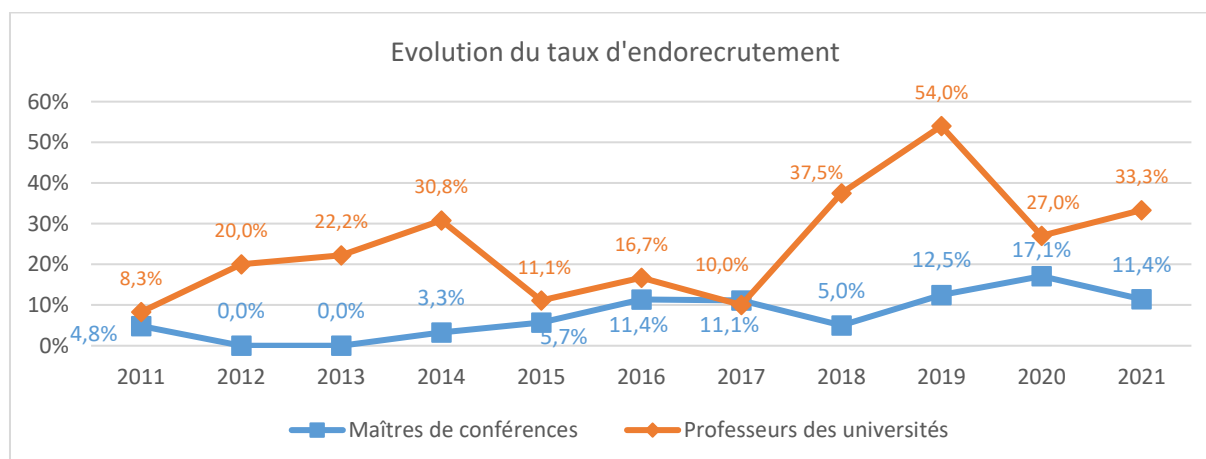
Pour atteindre cet objectif l'UPEC a créé en 2020 son OFA interne, UPEC.CFA, ce qui permet à ce jour d'atteindre l'objectif des +2 000 contrats à UPEC.CFA. La dynamique engagée doit se poursuivre avec le développement de la formation continue permettant en particulier de réaliser le transfert de la recherche vers les acteurs économiques. En recherche, la valorisation des activités, doit s'accroître autour de la cellule « UPEC Transfert » pour accroître le renforcement des opérations de transfert de technologie. De plus, la progression des contrats de recherche, d'études ou d'expertise généreront des ressources supplémentaires permettant le développement continu des projets. Enfin, il est à noter les réussites de l'UPEC en 2022 dans les réponses à projet tel qu'au PIA4 AMI CMA Eco-Construction Numérique et au PIA4 ExcellencES, après des réussites en 2021.

INDICATEUR 5.1 : ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

	2017	2018	2019	2020	2021
Maîtres de conférences	2	1	3	7	4
Total des recrutements	18	20	24	41	35
% des endorecrutements	11,1 %	5,0 %	12,5 %	17,1 %	11,4 %
Prof. des universités	1	3	7	4	3
Total des recrutements	10	8	13	12	9
% des endorecrutements	10,0 %	37,5 %	54,0 %	27,0 %	33,3 %
Ens. enseignants-cherch.	3	4	10	11	7
Total des recrutements	28	28	37	56	44
% des endorecrutements	10,7 %	14,3 %	27,0 %	19,6 %	15,9 %

Source : DRH, Pôle pilotage et SIRH

Le taux d'endorecrutement peut évoluer sensiblement d'une année à l'autre en raison notamment des faibles effectifs sur lesquels porte cet indicateur. Il est donc peu significatif. Après un taux d'endorecrutement en hausse entre 2017 et 2019, ce-dernier baisse à partir de 2020 pour s'établir à 15,9 % en 2021.



Précisions méthodologiques : Pour les MCF, le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement (COMUE UPE) mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.

Pour les PR, le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).

INDICATEUR 5.2 : DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES (HORS SCSP*)

	Nature	2019	2020	2021	2022	Prévision 2022	Ecart à la prévision
Formation apprentissage		13,31 M€	8,49 M€	9,99 M€	18,65 M€	17,22 M€	1,43 M€
Formation continue, VAE et diplôme propre (droit spécifique)		8,56 M€	5,54 M€	9,16 M€	8,36 M€	7,72 M€	0,64 M€
Droits d'inscription (droit simple)		4,32 M€	6,47 M€	5,02 M€	4,91 M€	7,34 M€	-2,43 M€
Contrats et prestations de recherche hors ANR et hors financements publics		2,64 M€	3,47 M€	3,60 M€	6,16 M€	6,08 M€	0,08 M€
ANR IA (74411)		1,25 M€	0,74 M€	1,10 M€	3,71 M€	0,98 M€	2,73 M€
ANR hors IA (74412)		0,72 M€	2,02 M€	0,79 M€	0,86 M€	2,77 M€	-1,91 M€
Taxe d'apprentissage (7481)		0,67 M€	0,71 M€	1,71 M€	1,59 M€	2,33 M€	-0,74 M€
Autres recettes		1,17 M€	1,10 M€	0,90 M€	0,98 M€	0,89 M€	0,09 M€
		4,93 M€	4,06 M€	2,10 M€	4,78 M€	3,18 M€	1,60 M€
Subventions (hors SCSP)	Fonctionnement	7,63 M€	4,29 M€	7,36 M€	13,86 M€	19,67 M€	-5,82 M€
	Financement de l'actif	2,37 M€	3,73 M€	2,57 M€	7,41 M€	16,10 M€	-8,69 M€
<i>dont Autres financements Etat</i>	Fonctionnement	1,01 M€	0,77 M€	1,03 M€	0,85 M€	10,55 M€	-9,70 M€
	Financement de l'actif	0,78 M€	2,58 M€	1,29 M€	6,40 M€	15,01 M€	-8,61 M€
<i>dont Conseil régional IDF (7442)</i>	Fonctionnement	0,88 M€	1,04 M€	0,77 M€	2,70 M€	4,08 M€	-1,38 M€
	Financement de l'actif	0,48 M€	0,79 M€		0,44 M€	0,15 M€	0,30 M€
<i>dont Conseils départementaux</i>	Fonctionnement	0,10 M€	0,04 M€	0,05 M€	0,16 M€	0,18 M€	-0,02 M€
	Financement de l'actif	0,36 M€		1,19 M€	0,20 M€	0,20 M€	0,00 M€
<i>dont Union européenne (7446)</i>	Fonctionnement	1,47 M€	0,94 M€	0,40 M€	1,13 M€	0,32 M€	0,81 M€
	Financement de l'actif	0,23 M€		0,01 M€	0,15 M€		0,15 M€
<i>dont Autres subventions</i>	Fonctionnement	4,18 M€	1,49 M€	5,12 M€	9,02 M€	4,54 M€	4,47 M€
	Financement de l'actif	0,52 M€	0,35 M€	0,08 M€	0,22 M€	0,75 M€	-0,53 M€
Total		44,93 M€	37,15 M€	40,71 M€	65,11 M€	78,21 M€	-13,10 M€
<i>hors financement actif</i>		42,57 M€	33,41 M€	38,14 M€	57,70 M€	62,11 M€	-4,41 M€
Ressources encaissables		243,35 M€	251,59 M€	252,90 M€	280,88 M€	305,75 M€	-24,87 M€
Part ressources propres sur ressources encaissables		18,5 %	14,8 %	16,1 %	23,2 %	25,6 %	-2,4 pts
Produits encaissables (ie hors financement actif)		240,99 M€	247,85 M€	250,33 M€	273,47 M€	289,64 M€	-16,18 M€
Part ressources propres (hors financement actif) sur produits encaissables		17,7 %	13,5 %	15,2 %	21,1 %	21,4 %	-0,3 pt

Source : DAF

* SCSP : subvention pour charge de service public (dotation de l'État)

Jusqu'en 2019 les montants saisis en exécution étaient établis en droits constatés, tandis qu'à partir de 2020 sont appliquées les méthodes de la GBCP. Les montants sont donc calculés sur les encaissements réels et décaissements réels. Les évolutions constatées entre 2021 et 2022 se concentrent sur une forte augmentation des recettes en apprentissage (+ 8.66 M€) en lien avec la reprise de l'activité suite à la crise sanitaire.

Justification de l'écart à la prévision : Sur les droits d'inscription, l'écart s'explique par une surévaluation des recettes des DI au global et plus spécifiquement sur les DI de la FA qui sont dorénavant forfaitisés dans les recettes globales de la FA.

A noter que les prévisions de recettes sont estimées en recettes budgétaires et non plus en recettes constatées. Cela explique les écarts notamment sur les recettes d'investissement (financement de l'actif) qui ont été titrées en 2022 en facture d'avance sans impact en droits constatés mais uniquement en budgétaire. On peut également souligner que cette sous exécution résulte d'un décalage de perception de recettes suite à des retards de travaux d'investissement.

Sur Autres financements Etat, l'écart s'explique par le fait que le contrat Evidence et d'autres tels que EUR et CMQ prévus sur cette ligne sont sous exécutés. Toutefois la part des ressources propres augmente substantiellement avec un ratio à plus de 21% sur l'ensemble des produits encaissables, subvention pour charges de service public comprise.

INDICATEUR 5.3 : FINANCEMENT DE L'ACTIVITE

	2019	2020	2021	2022	Prévision 2022	Ecart à la prévision	Taux de vigilance	Taux d'alerte
Produits encaissables	240,99 M€	247,85 M€	252,90 M€	273,47 M€	289,64 M€	-16,18 M€		
Ressources propres (hors financements actifs)	42,57 M€	33,41 M€	38,14 M€	57,70 M€	62,11 M€	-4,41 M€		
Charges décaissables (fonctionnement)	231,73 M€	234,56 M€	252,87 M€	273,13 M€	271,16 M€	+1,98 M€		
dont charges externes	24,01 M€	23,46 M€	25,29 M€	27,35 M€	28,96 M€	-1,62 M€		
dont dépenses de personnel (hors provisions)	191,56 M€	194,52 M€	208,14 M€	220,37 M€	212,25 M€	+ 8,11 M€		
Contrats doctoraux (sur fonctionnement)	2,57 M€	3,57 M€	1,74 M€	0,80 M€	0,77 M€	+0,03 M€		
Part des ressources propres	17,7 %	13,5 %	15,1 %	21,1%	21,4 %	-0,3 pt	13-15 %	13 %
Part des charges décaissables	96,2 %	94,6 %	99,9 %	99,9%	99,3 %	+ 0,6 pt	98-100 %	100 %
Part des charges externes	10,4 %	10,0 %	10,00 %	10,0 %	10,0 %	=	15-16 %	16 %
Part des dépenses de personnel	79,5 %	78,5 %	82,3 %	80,6 %	77,7 %	+ 2,9 pts	82-83 %	83 %
Part des dépenses de personnel et contrats doctoraux	80,6 %	79,9 %	83,0 %	80,9 %	78,0 %	+ 2,9 pts	82-83 %	83 %

Source : DAF

Les écarts constatés entre 2019 et 2020 s'expliquent par une modification méthodologique. Jusqu'en 2019 les montants saisis en exécution étaient établis en droits constatés, tandis qu'à partir de 2020 sont appliquées les méthodes de la GBCP. Les montants sont donc calculés sur les encaissements réels et décaissements réels. Il est possible de constater pour 2022 une hausse de la part des ressources propres (+6,0 pts entre 2021 et 2022). Il faut également noter la baisse de la part des dépenses de personnel (avec et sans contrats doctoraux) entre 2021 et 2022.

Justification de l'écart à la prévision : Comme précédemment décrit les prévisions se font sur la base de recettes encaissables et de crédits de paiement, les ratios ici présentés sont en droits constatés. A noter l'augmentation de la part des ressources propres qui représente 21,1 % de nos produits encaissables, hausse des recettes FA et maintien des recettes FC

INDICATEUR 5.4 : ÉQUILIBRE FINANCIER

	2019	2020	2021	2022	Prévision 2022	Ecart à la prévision	Taux de vigilance	Taux d'alerte
Excédent brut d'exploitation	14,09 M€	17,3 M€	nd	nd				0
<i>Variation</i>	-0,11 M€	3,81 M€	nd	nd				
Résultat net comptable	5,37 M€	7,20 M€	1,54 M€	-9,04 M e				0
<i>Variation</i>	1,54 M€	1,83 M€	-5,66 M€	-10,58 M€				
Fonds de roulement net (1)	30,84 M€	32,9 M€	30,71 M€	20,03 M€	15,28 M€	+ 4,74 M€		0
<i>Variation</i>	4,38 M€	2,10 M€	-2,19 M€	-10,68 M€	-12,29 M€	+ 1,62 M€		
Jours de dépenses	48	50	45	26,4	20	+ 6,4		15
Sommes affectées (2)	nd	nd	nd	nd				
Fonds de roulement mobilisable (1)-(2)	nd	nd	nd	nd				
Besoin en fonds de roulement (3)	-21,25 M€	-26,00 M€	-25,48 M€	-42,01 M€	-34,26 M€	-7,74 M€		
Trésorerie (1)-(3)	52,10 M€	58,90 M€	56,18 M€	62,03 M€	49,55 M€	+12,49 M€		0
<i>Variation</i>	4,32 M€	8,00 M€	-2,72 M€	5,85 M€	-4,30 M€	+10,15 M€		
Jours de dépenses	81	90	81	81,8	66	+15,8	25-30	25

Source : DAF, Agence Comptable

On constate en 2022 un résultat net comptable négatif à -9,04 M€. Le fonds de roulement net diminue entre 2020 et 2021, passant de 30,71 M€ à 20,03 M€. Enfin, le besoin en fonds de roulement est toujours négatif à -42,01 M€.